



MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2016

Présents/MM. /MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse / LE RAY Gérard/
DEHESTRU Marc /BAUD Mickaël/GEROUDET Francis/ DEHESTRU Jérôme
Absent excusé : MM/ CAVET Carole/ VANSCHEEUWYCK Marie-Ange/BERNARD DE
DOMPSURE Alix/

DATE DE CONVOCATION/ 28 OCTOBRE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- EST INFORME DE L'ETAT DES FINANCES A CE JOUR ET DES PROJETS DE DEPENSES DE TRAVAUX POUR 2017.
- DECIDE D'ACCORDER UNE SUBVENTION A L'A.P.E. ESSERT-ROMAND/LA COTE D'ARBROZ POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE.
- FAIT LE POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX :
 - Route du Couard d'Amont – terminée –
 - Réseau eau Le Plan – reste couche de surface sur la route –
 - Réseau eau/asst La Villiaz – terminé –
- EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS.
- RENONCE AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES PARCELLES A 1156 ET A 1157 AU LIEUDIT ROUTE DES AVORZIS.
- EXAMINE LA DEMANDE DES RIVERAINS DE LA ROUTE DES ETOVES ET PROPOSE DE DEMANDER UN DOCUMENT D'ARPENTAGE POUR PERMETTRE LA CESSION A LA COMMUNE.
- EST INFORME DU TRANSFERT DE LA GESTION DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE DE TANINGES A SAINT JEAN D'AULPS.
- DECIDE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION DES SCOOTERS DES NEIGES SUR LES SECTEURS DU MONT-CHERY, DU COL DE L'ANCRENAZ ET DE L'EAU.
- DELIBERE FAVORABLEMENT SUR LA MODIFICATION N° 12 DES STATUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT CHABLAIS.
- DELIBERE FAVORABLEMENT SUR LA DISSOLUTION DU SMDEA

- **EXAMINE PLUSIEURS DOSSIERS DIVERS.**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 10 Novembre 2016

Le Maire,
MUFFAT Sophie

